

INSTRUCTIONS POUR LA DEMANDE D'ADMISSION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR L'HIVER

1er novembre 2025

<https://www.dawsoncollege.qc.ca>

Lorsque vous faites une demande d'admission au Collège Dawson:

1. Consultez les publications ou le site Web du Collège Dawson pour obtenir la description des programmes.
2. Consultez le tableau des programmes offerts.
3. Soumettez tous les documents et les frais requis. Tous les documents et le paiement doivent être reçus **avant** la date limite.

Pour que votre demande d'admission soit considérée pour l'admission pour un programme collégial pour **l'hiver**, les candidats doivent :

- Posséder le diplôme d'études secondaires du Québec ou l'équivalent
- Satisfaire aux conditions préalables propres au programme telles qu'établies par le ministère de l'Éducation.
- Satisfaire aux critères particuliers d'admission établis par le collège pour certains programmes.

POUR LES CONDITIONS D'ADMISSION À L'HIVER 2026, VUEILLEZ CONSULTER LE TABLEAU DES PROGRAMMES

INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES POUR LA DEMANDE D'ADMISSION AU COLLÈGE DAWSON

ÉTAPE 1 - REMPLIR ATTENTIVEMENT LE FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE.

Avant de remplir le formulaire en ligne, assurez-vous d'avoir en main votre **acte de naissance** et votre dernier relevé de note. Visitez le site <https://www.dawsoncollege.qc.ca> et cliquez sur le bouton "Postulez maintenant". Assurez-vous de répondre à toutes les questions. Votre nom de famille et vos prénoms doivent être inscrits exactement tels qu'ils figurent sur votre acte de naissance. Vous devrez fournir une adresse électronique valide. (Les adresses électroniques Hotmail ne sont pas recommandées).

ÉTAPE 2 - PAYER LES FRAIS DE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION (ET LES FRAIS D'ÉTUDE DE DOSSIER POUR ÉQUIVALENCE, SI APPLICABLE)

Les candidats peuvent effectuer leur paiement en ligne en utilisant une carte Visa ou MasterCard. Ils peuvent également payer par chèque certifié ou mandat de **30 \$ (canadiens) à l'ordre du Collège Dawson**. Si les candidats souhaitent payer les frais avec une carte de débit, ils peuvent le faire en personne au Collège Dawson ; veuillez attendre 48 heures après avoir soumis votre demande d'admission afin de nous permettre de saisir votre demande dans nos systèmes. Veuillez-vous présenter au comptoir du registraire (2D.6) pour faire votre paiement par carte de débit. Le paiement doit être reçu avant le 1er novembre 2025 et ces frais ne sont pas remboursables.

Les candidats qui présentent des attestations d'études obtenues à l'étranger doivent

- Payer des frais supplémentaires non remboursables de 50 \$ pour l'évaluation de leurs diplômes d'études secondaires. Ces frais peuvent être payés en ligne à l'aide d'une carte Visa ou MasterCard ou par chèque certifié ou mandat à l'ordre du Collège Dawson.

OÙ

- Obtenir et nous soumettre une attestation officielle d'équivalence du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, MIFI.

ÉTAPE 3 - TÉLÉCHARGEMENT DES DOCUMENTS REQUIS SUR LE STATUT LÉGAL

(Tous les documents doivent être soumis électroniquement via le portail - les copies papier ne sont PAS acceptées)

Les candidats nés au Canada doivent soumettre

- Né au Québec : une copie claire de l'acte de naissance délivrée par le Directeur de l'état civil (<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca>).
- Né dans une autre province canadienne : une copie claire du certificat de naissance délivré par la province. Inclure les noms complets des parents s'ils ne sont pas indiqués sur le certificat.

Les candidats nés à l'étranger doivent soumettre

- Une copie claire de l'acte de naissance officiel délivré par l'État, indiquant les noms des parents et accompagné de la traduction officielle en anglais ou en français, le cas échéant ;
- Une copie claire des deux côtés du document de citoyenneté canadienne ou de la carte de résident permanent. (Note : une copie du passeport canadien n'est pas acceptée) ;
- Pour les demandeurs résidant au Canada qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents : une copie claire des documents délivrés par Citoyenneté et Immigration Canada ;
- Si applicable, une copie claire du Certificat de sélection du Québec (CSQ).

ÉTAPE 4 - TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS SCOLAIRES REQUIS

Les candidatures seront évaluées sur la base du (des) dossier(s) scolaire(s). Les candidats doivent présenter les documents suivants pour attester de leur scolarité actuelle et passée :

Candidats avec des études secondaires au Québec

- Les candidats actuellement inscrits en secondaire V (enseignement régulier) doivent soumettre une copie claire de leurs résultats les plus récents en secondaire V, y compris les codes de cours provinciaux.

NOTE : Ceci n'est pas nécessaire si l'école secondaire ou le conseil scolaire a conclu une entente avec l'Ordre pour le transfert électronique des résultats de mi-année du secondaire V. Cette entente est indiquée lorsque vous sélectionnez votre école dans la section sur les antécédents scolaires. Cette entente est indiquée lorsque vous sélectionnez votre école dans la section des antécédents scolaires de la demande d'admission.

- Les candidats actuellement inscrits dans un centre secondaire d'éducation des adultes doivent présenter un avis de l'école indiquant tous les éléments suivants :
 - La liste des cours en cours ;
 - Les notes obtenues à ce jour, si elles sont disponibles
 - La date proposée pour l'achèvement des cours ;
 - La confirmation que le ou les cours satisferont à toutes les exigences d'admission au diplôme d'études secondaires et au cégep d'ici le 31 décembre 2025.
- Les candidats qui ont déjà obtenu leur diplôme d'études secondaires au Québec - **un bulletin de notes n'est pas nécessaire**.
- Les candidats qui ont suivi des études post-secondaires (collège ou université) doivent présenter des relevés de notes officiels, incluant les cours en cours.

Candidats avec des études secondaires hors du Québec

- Soumettre un relevé de notes cumulatif certifié pour au moins les deux dernières années d'études secondaires, traduit officiellement en anglais ou en français si nécessaire ;
- Présenter une copie claire du diplôme ou du certificat d'études, s'il a été obtenu ;
- Les candidats actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire doivent soumettre le rapport de mi-année avec les notes, les crédits obtenus et à obtenir, les moyennes de classe si elles sont disponibles, la note de passage, votre rang et la date prévue d'obtention du diplôme ;
- Les candidats qui ont suivi des études post-secondaires (collège ou université) doivent présenter des relevés de notes officiels, incluant les cours en cours.

ÉTAPE 5 - TÉLÉCHARGER LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS, SI APPLICABLE

- **D'AUTRES CONDITIONS D'ADMISSION :** Voir le tableau du programme pour les exigences et se référer aux pages Web du programme pour les directives sur la manière et les éléments à soumettre. Exemples : lettre d'intention ou portfolio.
- **LETTRE D'INTENTION POUR LES ÉTUDES INTERROMPUES :** Pour les étudiants qui n'ont pas étudié à temps plein pendant un semestre ou plus, il est recommandé de soumettre une lettre d'intention expliquant pourquoi vous avez interrompu vos études et ce qui vous a motivé à postuler au programme de votre choix. Vous pouvez également inclure toute information permettant de clarifier votre dossier académique (par exemple, certificats médicaux, notes des conseillers d'orientation, etc.)
- **TOEFL / IELTS :** Pour les résidents non permanents, si vous avez fait vos études à l'étranger et si votre langue maternelle et votre langue d'enseignement ne sont pas l'anglais, vous devez soumettre les résultats du "Test of English as a Foreign Language (TOEFL)" ou de "The International English Language Testing System (IELTS - Academic Version)", ou les faire envoyer directement, au plus tard le 1er novembre 2025.
- **Preuve de maîtrise du français :** Tous les candidats qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ou leur CEGEP au Québec doivent soumettre, au plus tard le 1er novembre 2025, l'un ou l'autre des documents suivants :

Le **DELF tout public - niveau B2** (Diplôme d'études en langue française) est un test de compétence en langue française reconnu internationalement. Les candidats doivent compléter les quatre parties du DELF (compréhension et production orales, compréhension et production écrites). Le score minimum accepté est **B2** pour l'admission au Dawson College.

DALF - Test de compétence linguistique en français. Le DALF est reconnu comme preuve du niveau de langue par divers CEGEP.

TEF ou TEFAQ - Test de compétence linguistique en français. Le TEF ou TEFAQ est reconnu comme preuve du niveau de langue par divers cégeps et universités. Le score minimum accepté est **B2** (niveau 7) pour l'admission au Collège Dawson.

Les candidats doivent compléter les quatre modules suivants du TEF ou du TEFAQ :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Expression orale
- Expression écrite

TCF tout public - B2 (TCF Québec et TCF Canada non acceptés) Le TCF tout public est le test de niveau linguistique, il évalue les compétences générales en français pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français. Le score minimum accepté est **B2** pour l'admission au Collège Dawson.

Les candidats doivent compléter les quatre modules suivants du TCF :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Compétences écrites
- Compétences verbales

Bright Language Five Star. Le Bright Language Five Star est un test complet d'évaluation des compétences linguistiques et est reconnu comme preuve du niveau de langue par divers CEGEP et universités. Le score minimum accepté est le niveau 3,5-4 (**B2**) pour l'admission au Dawson College. Le test se déroule en ligne et les **résultats sont disponibles dans les 48 heures**.

Les candidats doivent compléter les quatre modules :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Expression orale
- Expression écrite

Veuillez noter que ces résultats sont valables pour une période de deux ans à compter de la date de l'examen.

NB: Les candidats ayant des besoins particuliers doivent consulter les sites web des différents établissements pour obtenir des informations sur les services disponibles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES FRAIS DE SCOLARITÉ seront facturés selon un tarif réglementé par le gouvernement du Québec si vous êtes un étudiant international en possession d'un visa. Les frais varient de 14 708 \$ à 22 796 \$ par année selon votre programme (les frais sont sujets à changement).

NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Une fois que vous êtes accepté, des frais de 3 740 \$ par an (sous réserve de modifications) vous seront facturés si vous n'êtes pas en mesure de prouver votre statut de résident du Québec. Veuillez-vous référer à votre dossier d'admission pour connaître tous les documents requis.

NOTE : Ceci ne s'applique pas aux étudiants internationaux tenus de payer les frais décrits dans le paragraphe précédent.

AIDE FINANCIÈRE : des prêts et des bourses du gouvernement sont disponibles pour les étudiants qualifiés (citoyens canadiens ou résidents permanents). Pour plus de détails, voir la page web du Bureau d'aide financière à l'adresse <https://www.dawsoncollege.qc.ca/financial-aid/>.

L'ASSISTANCE À LA CANDIDATURE : si vous avez des questions concernant votre candidature, contactez le bureau des admissions à l'adresse admissions@dawsoncollege.qc.ca.

**DATE LIMITÉE DE CANDIDATURE ET D'ENVOI DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS ET
DU/DES PAIEMENT(S) :
1er novembre 2025**